



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

SPECIAL N° 11 – JANVIER 2022
Recueil publié le 20 janvier 2022

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N° 11 – JANVIER 2022
Recueil publié le 20 janvier 2022

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE (DCL)

Arrêté n° 2022-DCL-BCI-37 portant délégation de signature à Monsieur Philippe RAISON
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Vendée
direction de la citoyenneté et de la légalité
bureau du contentieux interministériel

**arrêté n° 2022-DCL-BCI-37 portant délégation de signature à Monsieur Philippe RAISON
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours**

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu l'article L.1424.33 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du Président de la République du 3 novembre 2021 portant nomination de **Monsieur Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée**,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 25 février 2015 portant nomination du **Colonel Noël STOCK en qualité de directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Vendée**,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 28 juillet 2021 portant nomination du **Lieutenant-Colonel Philippe RAISON, en qualité de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de la Vendée**,

Vu l'arrêté préfectoral n°21-DRCTAJ/2-628 portant délégation de signature du préfet de la Vendée à Monsieur Noël STOCK directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

Considérant que le Colonel Noël STOCK directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Vendée a cessé son activité au 31 décembre 2021,

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Philippe RAISON, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours**, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions relevant de l'autorité du Préfet de la Vendée, les correspondances, actes et documents administratifs courants se rapportant à l'activité de son service à l'exception :

29 rue Delille
85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9
Tél. : 02 51 36 70 85 – Mail : prefecture@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr

- des documents ayant valeur juridique de décision,
- des courriers officiels aux Ministres et aux Parlementaires,
- des documents comptables.

Article 2 : En outre, délégation est donnée à Monsieur Philippe RAISON afin de signer toutes copies conformes pour les arrêtés ou documents administratifs dont la signature est réservée à Monsieur le Préfet de la Vendée.

Article 3- L'arrêté 21-DRCTAJ/2-628 du 22 novembre 2021 est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 5 : Le directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, consultable à l'adresse <http://www.vendee.gouv.fr>.

Fait à La Roche-sur-Yon, le

20 JAN. 2022

Le préfet



Gérard GAVORY